

**RECRUTEMENT DES PROFESSEURS RÉSIDENTS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS AU LIBAN**  
**Année Scolaire 2021-2022**

**NOTICE EXPLICATIVE**

Toute candidature doit respecter **trois étapes** :

- remplir les conditions préalables à la candidature ;
- s'inscrire en ligne ;
- saisir ses vœux et transmettre son dossier par voie numérique **avant le 30 janvier 2022 minuit**.

**I. CONDITIONS PRÉALABLES**

Pour vous porter candidat, vous devez :

- être fonctionnaire titulaire, enseignant ou conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- si vous êtes détaché, être arrivé au terme de votre détachement (hors priorité définie par l'AEFE).

**II. CANDIDATURE EN LIGNE**

**1. Créez votre dossier**

- a. Ouvrez un compte en ligne <http://recrutement.aefe.fr/residents/>
- b. Renseignez votre dossier en vous aidant du [guide utilisateur](#)
- c. Clôturez votre dossier
- d. Postulez pour un pays → saisir la fiche Liban

**2. Choisissez vos postes**

La saisie des vœux se fait en ligne.

**III. TRANSMISSION DU DOSSIER**

**1. Imprimez votre dossier au format PDF**

Votre dossier se compose de :

- la fiche de candidature pré-remplie, à télécharger avant impression ;
- la liste récapitulative des pièces justificatives, à cocher ;
- l'ensemble des pièces, sans oublier les pièces justificatives pour les critères complémentaires.

Votre dossier doit se présenter sous la forme d'un **fichier PDF unique, dont la taille ne sera pas supérieure à 7 Mo**.

**2. Envoyez votre dossier par voie numérique**

- à l'établissement du poste choisi ;
- au service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Liban :  
[dani.joseph@aefe-liban.fr](mailto:dani.joseph@aefe-liban.fr)

Vous recevrez un accusé de réception du poste diplomatique dans les trois jours suivant la réception. Cet accusé de réception fournit la preuve de votre envoi dans les délais.



**AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU RETARDATAIRE NE SERA EXAMINÉ**

**Il est de votre responsabilité de vérifier la bonne réception de votre dossier par le poste diplomatique (Mme Dani JOSEPH) à l'adresse électronique ci-dessus ou au +961/1 420 229. Si le fichier n'est pas arrivé au poste, en particulier pour cause de taille excessive, celui-ci décline toute responsabilité dans sa non prise en compte. En cas de contestation, il vous incombera de fournir la preuve de l'envoi selon le format, la taille et le délai fixés.**

## ANNEXE 1 : BARÈME

Les candidatures seront classées selon trois séries de critères :

1. priorités de l'AEFE ;
2. critères fixes ;
3. critères complémentaires.

### 1. Critères prioritaires de l'AEFE

Les priorités définies par l'agence sont, dans l'ordre :

- les titulaires non-résidents (TNR) ;
- les résidents du pays touchés par une mesure de carte des emplois et les ex-personnels de droit local de l'établissement (PDL) ;
- les conjoints d'expatriés ;
- les personnels résidant depuis plus de trois mois dans le pays ou justifiant, à la date de la CCPL, d'un rapprochement de conjoint au plus tard à la date d'effet du contrat de résident ;
- toute autre candidature.

### 2. Critères fixes

À l'intérieur des priorités de l'AEFE, les critères fixes suivants s'appliquent :

- critère fixe 1 : l'échelon, sur **50 points** ;
- critère fixe 2 : les grilles de rendez-vous de carrière, sur **40 points** ;
- critère fixe 3 : le nombre d'année de TNR ou de contrat local dans l'établissement, sur **5 points** ;
- critère fixe 4 : les remplacements déjà effectués dans l'établissement, sur **5 points**.

Ils sont notés de la façon suivante :

#### a. Critère fixe 1 :

Échelon	3	4	5	6	7	8	9	≥ 10, HC, CE
Points attribués	15	20	25	30	35	40	45	50

#### b. Critère fixe 2 :

Avis final du MENJ	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	À consolider	Sans RDV de carrière, échelon ≤ 5	Sans RDV de carrière, échelons 6-9	Sans RDV de carrière, échelon ≥ 10
Points attribués	40	35	20	10	20	30	35

#### c. Critère fixe 3 :

- 1 point par année

Le critère est plafonné à **5 points**.

#### d. Critère fixe 4 (ne prend en compte que les remplacements à temps plein) :

- remplacement de 2 mois à un an : 1 point ;
- remplacement de 1 an et plus : 2 points ;
- + 1 point par année supplémentaire.

Le critère est plafonné à **5 points**.

### 3. Critères complémentaires

Les critères complémentaires représentent une série de bonifications dont l'ensemble ne peut dépasser **20 points**.

Ils ne représentent nullement un ensemble d'exigences pour l'admissibilité de la candidature.

Chacun d'entre eux doit être justifié par l'une au moins des pièces justificatives figurant dans le tableau-barème suivant :

Critère	Points attribués	Pièces justificatives
Expériences, préalables à la candidature d'au moins une année scolaire complète et à temps plein, dans les autres établissements conventionnés au Liban	5 points	<i>Contrat de travail</i>
Éducation inclusive	4 points	<i>CAPASH ou CAPEI ; mention de l'état de service sur la fiche iProf.</i>
Éducation prioritaire	4 points	<i>Mention de l'état de service sur la fiche iProf.</i>
FLE / FLS	4 points	<i>Certification complémentaire FLE/FLS ou Master FLE.</i>
Éducation artistique et culturelle	4 points	<i>Certification complémentaire Arts</i>
Expérience d'enseignement, préalable à la candidature d'au moins trois années scolaires à temps plein, dans le réseau des établissements partenaires homologués	3 points	<i>Contrat de travail</i>
DNL	1 point	<i>Certification complémentaire DNL.</i>
PSC 1, PSC 2	1 point	<i>Attestation en cours de validité</i>
Missions particulières en académie ou en EPLE	1 point	<i>Lettre de mission ou attestation du supérieur hiérarchique.</i>



**EN CAS D'EX ÆQUO, LES VŒUX LES PLUS PRÉCIS SERONT PRIORITAIRES**

## ANNEXE 2 : INFORMATIONS



### Éléments de contexte

Les établissements conventionnés sont en majorité situés à Beyrouth (carte ci-dessus). La carte ci-contre situe les autres.

*N.B. Le lycée Habbouche, à Nabatieh, n'accueille pas de résidents.*

Le Liban, premier réseau d'enseignement français au monde, est un pays attractif, tant par le niveau général des élèves que par le mode de vie et la chaleur de l'accueil libanais.

L'attention des candidats est toutefois attirée sur des points contextuels à prendre en compte pour éclairer leur candidature au Liban :

- le droit du travail, qui rend très difficile tout emploi aux conjoints des personnels résidents ;
- le statut privé et de droit libanais des établissements ;
- la nécessité d'un véhicule pour les établissements situés hors Beyrouth, dans un contexte d'augmentation des coûts y afférant ;
- un public d'élèves majoritairement local dans un contexte de francophonie en recul, rendant le français assimilable à une langue seconde ;
- les accords bilatéraux qui obligent les élèves libanais à passer le brevet du pays, rendant nécessaires des aménagements du programme français.

### Informations importantes liées au contexte économique

Le contrat des résidents à recrutement différé sera, pour les trois premiers mois, un contrat de droit local, et leur salaire versé en livres libanaises, au taux de chancellerie, qui n'a plus cours dans la réalité des échanges monétaires. L'attention des candidats est appelée sur la dépréciation et l'instabilité de cette monnaie, qui accentuent l'inflation considérable subie par le pays. (*N.B. situation au 30 novembre 2021, susceptible d'évolution*)

Le montant de la prime d'installation et la devise dans laquelle elle est versée varient selon les établissements.

### ANNEXE 3 : LISTE RÉCAPITULATIVE DES PIÈCES A FOURNIR

Nom :	Grade :	Discipline :
-------	---------	--------------

**Veillez cocher les cases des pièces que vous avez jointes à votre dossier de candidature :**

- Fiche de candidature\*
- Copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport)\*
- Copie du livret de famille\*
- Copie de l'arrêté de titularisation (copie iProf acceptée)\*
- Copie du dernier arrêté de promotion (copie iProf acceptée)\*
- Copie du compte-rendu du dernier rendez-vous de carrière ; pour les personnels qui n'ont pas bénéficié d'un rendez-vous de carrière, copie de la dernière notation et du dernier rapport d'inspection\*
- Pièce justificative d'un des critères prioritaires de l'AEFE (TNR, PDL, conjoint d'expatrié, personnels résidant depuis plus de trois mois dans le pays ou justifiant, à la date de la CCPL, d'un rapprochement de conjoint au plus tard à la date d'effet du contrat de résident)
- Justificatif de résidence dans le pays préalable à la candidature
- Justificatif de suivi de conjoint (si conjoint déjà établi dans le pays ou pouvant justifier d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire)
- Copie du contrat en cours (agent relevant de l'AEFE)
- Copie des contrats de travail locaux précédant la candidature
- CAPASH/CAPEI/justificatif d'états de service en éducation inclusive (copie iProf acceptée)
- Justificatif d'états de service en éducation prioritaire (copie iProf acceptée)
- Certification complémentaire FLE/FLS
- Certification complémentaire Arts (option : ..... )
- Certification complémentaire DNL (langue : ..... )
- Attestation PSC1/PSC2 en cours de validité
- Lettre de mission ou attestation du supérieur hiérarchique justifiant de missions particulières en académie ou en EPLE.

**\* Pièce à fournir obligatoirement.**

## ANNEXE 4 : CALENDRIER

<b>Date de clôture de saisie des vœux</b>	<b>30 janvier 2022 minuit</b>
<b>Date limite d'envoi des dossiers numériques au SCAC</b>	<b>30 janvier 2022 minuit</b>
<b>Traitement des dossiers :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- rappel : aucun dossier incomplet ne sera examiné</li><li>- un accusé de réception mentionnant le numéro de votre dossier vous sera adressé dès réception.</li></ul>	<b>Février 2022</b>
<b>Étude et classement des dossiers en commissions paritaires</b>	<b>28 février 2022</b>
<b>Proposition de poste</b> par courriel à votre adresse de référence	<b>A partir du 28 février 2022</b>